

# Le Bulletin

## du Comité de Liaison des Retraités

Mars 2022

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques  
CLR

Comité de Liaison des Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS  
Tél. 01.44.64.64.44 - [clr@solidairesfinancespubliques.org](mailto:clr@solidairesfinancespubliques.org)

### Parlons peu, parlons sous !

Autant la question du petit, moyen, grand ou de l'absence de remplacement occupe largement l'espace médiatique, autant le fait de savoir si on rembourse, ou pas, les 2 151 milliards de dette publique sur nos têtes, qui nous coûtent en intérêts la bagatelle de 40 milliards d'Euros les bonnes années, n'intéresse manifestement personne.

Si le thème du besoin de services publics teinte légèrement la campagne présidentielle, son financement reste dramatiquement absent. Sujet sale !

Fiscalement parlant, la seule thématique abordée se rattache aux droits de succession. Et encore, pris sous l'angle « faut-il taxer les morts ? », c'est dire la hauteur du débat.

Qu'il faille toiletter les droits de succession, sans doute, mais de là à en faire un thème central de la campagne, quand même !!

Quitte à mettre le sujet sur la table, le CLR, force de proposition, suggère une idée en la matière :

- supprimer, sous condition de revenu, les droits de mutation pour l'acquisition de sa résidence principale (une dépense),
- privilégier l'actionnariat stable dans les entreprises par la participation des salariés au capital (idée Gaullienne s'il en est) en contrepartie d'une juste taxation des gros patrimoines financiers (une recette).

Soyons justes, pour équilibrer les comptes, la candidate LR propose la suppression de 150.000 postes de fonctionnaires. François Fillon en son temps proposait 500.000 postes en moins. On progresse ou on régresse ?

D'autres candidats ou candidates ne disent rien mais n'en pensent pas moins.

En tout cas aucune proposition arrivant aux oreilles de l'électeur omicron (c'est plus tendance que lambda) prévoit de créer des emplois pour lutter contre la fraude fiscale. Ce doit être sale aussi ?

Décidément, dans cette campagne comme le disaient nos ancêtres les tontons flingueurs, « y'a du bizarre » et « ça en rend certains aveugles » !

#### Sommaire ...

Edito :

Parlons peu, parlons sous

Pages 2 et 3

Le scandale des EHPAD

Pages 4 et 5

Journée internationale des  
droits de la femme

Pages 6 et 7

Bilan d'E Macron pour les  
retraité.es

Page 8

Barème des cotisations 2022

## Le scandale des EHPAD - UNIRS 13 - Solidaires 13 sonne l'alarme !

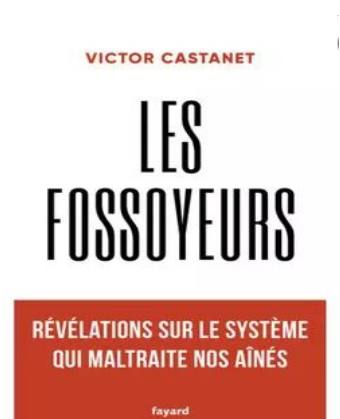
Le scandale des EHPAD est sur le devant de l'actualité depuis la sortie du livre de Victor Castanet "Les Fossoyeurs". Devant le tollé général qu'a produit ce livre, nous serions enclins à dire que c'est tant mieux et que mieux vaut tard que jamais.

Mais que de temps perdu, même si quelques journaux et quelques rares émissions d'investigations de télé ont relaté ces dernières années les dysfonctionnements et les conditions déplorables de pensionnaires d'EHPAD, même si le témoignage à visage découvert d'une aide-soignante a dénoncé les conditions de travail et les traitements infâmes qu'ils entraînaient aux résident.es, on est en droit de se demander les raisons de cette "omerta" et de cette impunité de ces groupes financiers, cotés en bourse, qui faisaient du "fric avec du vieux".

L'émotion devant l'hécatombe due au Covid dans les EHPAD, un sentiment de culpabilité suite aux manœuvres politiciennes d'opposer les générations entre elles, de dire que c'est la faute des vieux si la société française a dû subir confinement et restrictions "liberticides" ??? Un questionnement dont on n'attend pas seulement des réponses, mais des actes concrets pour changer les choses.

Certains syndicats de la santé (dont SUD Santé), de retraité-es (dont l'UNIRS 13) avaient dénoncé ces dernières années toutes ces dérives, avaient fait leur travail d'information et de sensibilisation auprès des médias, des politiques et des services de santé, mais il faut croire que l'adage "il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre" reste un réflexe "d'immunité" contre les sujets qui dérangent ou qui ne sont pas porteurs.

*Vous trouverez ci-dessous de larges extraits du communiqué de presse dénonçant l'amnésie des gouvernements et les "solutions" qu'ils préconisent pour mettre du "social" dans la machine à dividendes que sont les EHPAD privés.*



### Gouvernement et EHPAD :

#### Entre amnésie et « missions sociales » !

Le scandale des EHPAD privés fonctionnant exclusivement sur l'appât du gain, fait actuellement grand bruit et met en lumière ce que l'UNIRS/Solidaires dénonce depuis des années en se heurtant à l'omerta qui règne dans bon nombre d'établissements et à la peur de parler du personnel. Et les tours de passe-passe de la *Loi Pacte*, conçue par le Gouvernement avec son pseudo intérêt social, alibi sur mesure pour les groupes privés, ne font qu'empirer la situation.

L'UNIRS/Solidaires13 avait reçu pendant le 1<sup>er</sup> confinement des témoignages des personnels de certains EHPAD qui, par peur de représailles de leurs employeurs, n'avaient pas voulu témoigner de ce qui se passait pendant cette période auprès de certains journalistes en plein travail d'investigation sur ce sujet.

#### Amnésie du gouvernement.



Ce n'est pas nouveau et le laisser faire s'allie avec la complaisance et la complicité.

=> En 2016 la lanceuse d'alerte Hella Kherief, aide-soignante, dénonçait les maltraitements des pensionnaires de l'EHPAD du 8<sup>e</sup> arrdt. de Marseille où elle travaillait.

=> Ce gouvernement n'a pu ignorer la longue grève en 2017 de la maison de retraite « Les Opalines » de Foucherans dans le Jura, avec l'enquête de « Pièces à Conviction » sur les économies sordides de cet établissement.

=> Il n'a pas pu ignorer non plus le rapport confié aux députées Caroline Fiat et Monique Iborra en septembre 2017 alertant sur les sous-effectifs et les conditions de travail pouvant entraîner une « maltraitance institutionnelle ».

=> Et encore moins n'a-t-il pu ignorer les mobilisations nationales du personnel des EHPAD et de l'Aide à Domicile le 30 janvier 2018, ni les interpellations syndicales sur l'isolement des résidents enfermés pendant le confinement et sur les abus dans certains EHPAD.

Alors, les cris d'orfraie actuels de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, censée découvrir le scandale des EHPAD, sont honteux et de surcroît pas crédibles alors qu'elle vient d'annoncer la fin de la création d'EHPAD publics et associatifs, juste avant que ce scandale n'éclate avec le livre de Victor Castanet sur les EHPAD du groupe Orpea.

### « Missions Sociales » royales !

Ce gouvernement veut encore nous bernier en parlant de changement avec des *EHPAD publics* pour ces grands groupes. Ces derniers garderaient leur statut d'entreprises privées avec leurs actionnaires, à la recherche par nature même du profit maximum.

=> *Ils seraient dotés de « missions sociales » en vertu de la Loi Pacte de 2019, avec à la clef des avantages fiscaux et des fonds publics renforcés.*

Comme si les entreprises s'apparentaient à des établissements publics ou associatifs à but non lucratif ! Leurs censés « *objectifs sociaux* » ne font pas bon ménage avec les économies à tous crins. Et, rien ne changera pour les résident.e.s et le personnel !

Un bon moyen avec cette loi, que nous avons dénoncée, de laisser toute la place à la finance dans le cadre de la protection sociale en blackboulant tout ce qui relève de la solidarité.

### Argent public pour dividendes privés.



Quand on pense que *Sophie Boissard*, directrice de Korian, effrayée de ce que « *Pièces à Conviction* » va révéler sur les EHPAD de son groupe, se plaint de ne pas traiter correctement les résidents, faute de financements publics ! Alors qu'en plein confinement, Korian devait verser plusieurs millions d'euros de dividendes à ses actionnaires pour 2020 et a dû faire marche arrière face aux protestations.

### Seniors bizness !

L'UNIRS/Solidaires 13 dénonce depuis des années cette politique qui livre délibérément les services et EHPAD publics et associatifs au privé en les empêchant de fonctionner, faute de subventions publiques.

C'est ainsi que la protection sociale pour les personnes âgées devient un véritable business.

C'est devenu un marché du 3<sup>ème</sup> âge fondé sur la rentabilisation à outrance, bien loin d'une conception humaine préservant à tout prix l'identité et la dignité des personnes âgées.

Le seul objectif de rentabilité et de profits à n'importe quel prix ne peut qu'entraîner ces situations de maltraitance auprès des personnes âgées malgré la bonne volonté d'un personnel, dépassé et lui-même maltraité.

### Le « vieux », un placement lucratif !

Pour le gouvernement, place encore et toujours aux grands groupes ! Toute la place à un marché de la vieillesse pour le maximum de profits et de dividendes. Tant pis pour la maltraitance généralisée ! Les derniers EHPAD publics et associatifs sont rachetés par les multinationales cotées en bourse (Orpea, Korian, DomusVI, SOS Seniors proche du gouvernement). Dans les Bouches-du-Rhône Orpea s'est emparé de tous les EHPAD avec les fonds publics du département.

**Les seniors ne sont pas des machines à cash.**

**Il est plus qu'urgent que soit mis en place un véritable service public de l'autonomie.**

**L'UNIRS/Solidaires13 portera partout cette revendication qui s'inscrit dans son combat contre la mainmise du monde de la finance sur toute notre protection sociale.**



## 8 mars ... Journée internationale des droits des femmes !

1791 ... adoption en France de la

« Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »

De son vrai nom Marie Gouzes, née en 1748 à Montauban, dans une famille de bourgeois drapiers, Olympe de Gouges affirmera être la fille illégitime du noble et poète Lefranc de Pompignan. Veuve d'un riche négociant, elle s'installe à Paris où elle mène une vie de femme libre et courtisée et se consacre à la littérature, publiant notamment plusieurs pièces et romans qui prennent parti contre l'esclavage, ainsi que, de 1788 à 1793, une soixantaine de pamphlets politiques dont l'un, intitulé *Remarques patriotiques*, contient un programme économique et social.

Pendant la Révolution, elle fréquente le Cercle social, où viennent des révolutionnaires comme Condorcet ou Collot d'Herbois, ainsi que d'autres adversaires des préjugés à l'égard des femmes. Elle appelle ses concitoyennes à faire leur propre révolution : « Les femmes seront-elles toujours isolées les unes des autres et ne feront-elles jamais corps avec la société ? »

La rédaction de « cahier de doléances » avait été lancée et diverses revendications avaient été exprimées par quelques anonymes qui demandaient que les femmes puissent faire partie du gouvernement et avoir des représentantes à l'Assemblée nationale.

Dans son article de juillet 1790, « Sur l'admission des femmes au droit de cité », Condorcet s'était associé à ce combat, et, pendant l'été 1791, plusieurs autres pamphlets étaient parus sur ce thème, notamment celui de Madame de Cambis, « Du Sort actuel des Femmes ».

La déclaration d'Olympe de Gouges part, comme eux, de l'idée que les femmes, qui possèdent toutes les facultés intellectuelles, ont par nature les mêmes droits que les hommes.

La Nation étant définie comme « la réunion de la femme et de l'homme » (article 3), elle en déduit que « la Constitution est nulle si la majorité des individus qui composent la nation n'a pas coopéré à sa rédaction ».

C'est à la mi-septembre 1791, qu'Olympe de Gouges a publié sa « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » qui est un texte juridique français exigeant la pleine assimilation légale, politique et sociale des femmes.

Elle l'a rédigée le 5 septembre 1791, sur le modèle de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » proclamée le 26 août 1789, et publiée dans la brochure *Les droits de la femme*, adressée à la Reine, Marie-Antoinette.

Premier document à évoquer l'égalité juridique et légale des femmes par rapport aux hommes, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* a été rédigée afin d'être présentée à l'Assemblée législative le 28 octobre 1791 pour y être adoptée.

Proche des Girondins, Olympe de Gouges s'oppose violemment aux Montagnards et à leur chef Robespierre. Arrêtée le 20 juillet 1793, un mois après les chefs girondins, elle est condamnée à l'échafaud et exécutée le 3 novembre 1793. « Enfants de la Patrie vous vengerez ma mort » lance-t-elle avant de mourir !



# Déclaration des « droits de la femme et de la citoyenne » par Olympe de GOUGES - 1791

## Préambule

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent à être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaltérables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs et au bonheur de tous.



La déclaration sur plaque de marbre à l'Assemblée nationale française (palais Bourbon).

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne. **Extraits :**

**Article 1er** - La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Article 2** - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la prospérité, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

**Article 3** - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme ; nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

**Article 4** - La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

**Article 7** - Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la loi : les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.

**Article 10** - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales ; la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la Tribune, pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

## Postambule

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation.



L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes ! femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la Révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir.

## Le bilan d'Emmanuel MACRON pour les personnes retraitées.

**Moins de pouvoir d'achat, moins de considération !**

### Un pouvoir d'achat en baisse.

Ce n'est pas la première fois que les retraites décrochent par rapport à l'évolution des salaires ou à l'évolution des prix. Ce n'est pas la première fois que les pensions sont gelées pendant au moins une année... mais c'est la première fois que la valeur nominale des pensions baisse d'une année sur l'autre. Ainsi, en 2019, pour leur déclaration de revenus de 2018, beaucoup de personnes retraitées avaient un chiffre à déclarer plus faible que celui de l'année précédente !

Dans une lettre du 18 mars 2017, le candidat Macron s'adressait aux organisations de retraité·e·s : *« Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Nous ne toucherons pas au niveau des pensions »*.

Mais, une fois élu, la politique suivie à l'égard des personnes retraitées a été encore plus dure que celle des prédécesseurs : hausse de 25 % de la CSG au 1er janvier 2018, gel de la revalorisation des pensions deux années de suite, puis sous-indexations manifestes, particulièrement pour 2021, à un moment où l'inflation s'accroissait fortement, particulièrement pour des produits de base, l'énergie, l'alimentation, les transports, etc.



Pendant les 4 années qui ont suivi l'arrivée de E. Macron à la Présidence, la pension a diminué de 0,7 % tandis que les prix ont augmenté de 6,2 %, soit une baisse du pouvoir d'achat de 6,9 %, l'équivalent de plus de 80 % d'un mois de pension sur une année !

En France, plus de 5 millions de personnes retraitées connaissent des difficultés monétaires, plus d'un million d'entre elles se situent sous le seuil de pauvreté. La compassion feinte de représentants du gouvernement ne peut faire oublier que tout ceci est le résultat de choix économiques, politiques et idéologiques délibérés.

Le bilan, démontre que les pensions sont en très grand retard sur l'évolution des prix et plus encore sur celle des salaires, et ce alors que les revenus et les profits des plus riches augmentent de façon scandaleuse.

### Un mépris constant à l'égard des personnes retraitées.

C'est aussi ce qui, pour les personnes retraitées, aura caractérisé le quinquennat d'Emmanuel Macron.

Les personnes retraitées, avec l'expérience, sont habituées à ne pas tenir compte des promesses électorales mais, avec Macron, on peut dire qu'elles ont été servies ! Elles n'ont pas été les seules victimes de ce mépris affiché, mais elles en ont eu rapidement conscience.

Dès septembre 2017, quand le Projet de Loi de Finances 2018 et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale ont été présentés et débattus, les personnes retraitées ont compris que les promesses formulées six mois avant étaient de la foutaise face au blocage des pensions et à l'augmentation envisagée de la CSG.





Pendant ces cinq années, jamais la présidence de la République n'a daigné répondre aux multiples courriers envoyés par les neuf organisations de retraité.e.s . Dans son courrier du 18 mars 2017, le candidat Macron s'engageait aussi à « valoriser le rôle indispensable des retraité.e-s dans la société ».

Très concrètement, c'est l'infantilisation qui a primé et le Président n'a jamais eu le moindre mot contre les scandaleuses campagnes de stigmatisation contre « les vieux », particulièrement au début de la pandémie (« sacrifier l'économie pour la survie de quelques personnes âgées »).

L'absence de Ministère dédié est la confirmation institutionnelle de ce mépris. Mépris très concret par les attaques contre le pouvoir d'achat des personnes retraitées, qualifiées même de « nanties » dès que leur pension mensuelle dépassait les 2000 euros !



Mépris par la somme des « promesses » non tenues : le maintien du pouvoir d'achat, une « loi Grand Âge », la mise « hors marché » de la santé ; mépris par les facilités données à la « silver économie » de s'enrichir sur le dos des personnes âgées, mépris encore quand est favorisée la « santé digitale » en remplacement d'êtres humains attentifs et à l'écoute, etc.

Le mensonge et l'hypocrisie des gouvernants ont encore coulé à flots avec les révélations des scandales dans les EHPAD. La libération de la parole qui a suivi, a obligé quelques directeurs de groupes privés et des membres du gouvernement à s'agiter plus que de coutume, mais il s'agissait plus d'opérations de communication que d'orientations concrètes nouvelles allant vers des solutions pérennes.

Source : UNIRS (Extrait du Bilan Macron)



## APPEL - COTISATIONS CLR 2022

Pension mensuelle nette perçue en janvier 2022 avant déduction du PAS	Montant de la cotisation en euros
Jusqu'à 1 100 €	19
de 1 101 € à 1 250 €	24
de 1 251 € à 1 400 €	27
De 1 401 € à 1 550 €	38
de 1 551 € à 1 750 €	44
de 1 751 € à 2 100 €	50
de 2 101 € à 2 500 €	63
de 2 501 € à 2 800 €	76
de 2 801 € à 3 300 €	93
de 3 301 € à 3 800 €	109
de 3 801 € à 4 300 €	125
A partir de 4 301 €	133

Pour celles et ceux qui sont déjà à la SEA, le montant de la cotisation s'élève à :  
**CADRE A : 63 €      CADRE B : 58 €**  
**CADRE C : 49 €**

**RAPPEL** : votre cotisation syndicale vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66 %. Ainsi, si vous êtes adhérent-es ou futur-es adhérent-es, non imposables à l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'un remboursement égal à 66 % de la cotisation payée.

Depuis janvier 2022, il vous est possible de télécharger « votre attestation fiscale 2021 » via le site de Solidaires FiP.

### ENVOI DE LA COTISATION ==> par chèque

**CHEQUE A ETABLIR A L'ORDRE DE :**  
**Solidaires Finances Publiques – CLR**

A envoyer à : Solidaires FiP - CLR

Boite 24 - 80 rue de Montreuil - **75011 - PARIS**

Le montant doit être arrondi à l'unité, **sans inscrire de centime**. En raison de la pandémie, certaines publications du CLR ne peuvent être transmises par voie postale ... mais uniquement par courriel... **privant, de ce fait, les adhérent.es ne nous avant pas communiqué leur adresse de messagerie internet. Il est donc primordial de nous la communiquer.**

### ==> par virement bancaire sur le compte

#### Solidaires FIP - CLR

Toujours en raison de la pandémie, et à la demande de bon nombre d'entre vous, nous avons, en 2021, mis en place, le paiement des cotisations par virement bancaire, à effectuer sur l'IBAN :

IBAN - Numéro de compte bancaire international						
FR76	4255	9100	0008	0194	6024	691

### N'oubliez pas de préciser dans le libellé de votre opération de virement :

- **votre identité complète**, en précisant surtout les nom et prénom de l'adhérent s'ils sont différents de ceux du titulaire du compte bancaire, afin d'éviter toute confusion lors de l'enregistrement de votre règlement,
- **et si possible votre adresse postale, (ou au moins votre code postal) ; - ainsi que "Cotisation CLR 2022 -nom prénom" de l'adhérent.e**. En cas de règlement effectué au nom de deux adhérent.es, merci d'indiquer les deux identités avec les montants respectifs.

**Pour cela, Connectez-vous au site : [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org)**. Puis entrez votre identifiant sous la forme **prénom.nom-s (-tiret du 6) puis votre mot de passe** ... ensuite, il vous suffit de cliquer sur « mon espace ». A gauche du nouvel écran apparaîtra « Mes attestations fiscales ». **N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème : [clr@solidairesfinancespubliques.org](mailto:clr@solidairesfinancespubliques.org)**

### TRES IMPORTANT – Merci de nous fournir toutes vos coordonnées

N° de téléphone : .....

**NOM** : .....      **Prénom** : .....

**Adresse du domicile** : .....

**Adresse de messagerie internet** : .....

Désirez-vous toujours recevoir **notre bulletin du CLR** « papier » ou préférez-vous le consulter en « dématérialisé » via l'espace CLR du site de Solidaires FiP ?

**Papier** : Oui Non      **Sur votre espace CLR** : oui Non

**Idem concernant l'UNITE** : **Papier** : oui - non      **Sur le site de Solidaires FiP** oui - non